

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation du budget des investissements 2024 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 65 millions de dollars (Dossier R-4247-2023)

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) a déposé, le 22 décembre 2023, une demande auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin que cette dernière autorise son budget des investissements 2024 pour les projets dont le coût individuel est inférieur au seuil de 65 millions de dollars. Le montant des investissements prévus s'établit à 1 058 millions de dollars.

Le Transporteur mentionne que les investissements visés par la demande sont ceux qu'il juge nécessaires afin de s'acquitter adéquatement de sa mission. Le Transporteur demande également à la Régie de lui permettre de réallouer jusqu'à 65 millions de dollars entre les différentes catégories d'investissement.

La demande est soumise en vertu des articles 31(1°) (5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**) et des articles 1 et 5 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation. La Régie invite les personnes intéressées à soumettre une demande d'intervention et un budget de participation conformes aux exigences du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**) et au Guide de paiement des frais des intervenants (2020) (le **Guide**), et d'y joindre le formulaire Liste des sujets dûment complété, **au plus tard le 1^{er} février 2024 à 12 h**. Le Transporteur pourra commenter ces demandes par écrit **au plus tard le 8 février 2024 à 12 h**.

Toute réplique d'une personne visée par les commentaires du Transporteur devra être produite **au plus tard le 13 février 2024 à 12 h**. La Régie précisera ultérieurement les autres modalités du traitement de cette demande.

La demande, les documents afférents, la Loi, le Règlement et le Guide sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 